

Limoges, le 13 juillet 2022

---

# Compte-rendu

Vendredi 8 juillet 2022



<b>Objet</b>	Conseil future ED Sciences et Ingénierie
<b>Lieu</b>	XLIM - Salle de visioconférence – 123 avenue A. Thomas 87000 Limoges
<b>Date</b>	8 juillet 2022
<b>Heure</b>	14h00

## Membres présents :

Asselah Yasmine, représentante des doctorants  
Brugier Sabrina, adjointe en gestion administrative  
Danty Paul, représentant des doctorants  
Deluchat-Antony Véronique, directrice adjointe ED  
Igbida Noureddine, représentant enseignants chercheur/chercheur  
Julien-Vergonjanne Anne, directrice d'ED  
Maitre Alexandre, directeur adjoint d'ED  
Charamnac Elodie représentante suppléante des personnels BIATSS/ITA  
Masson Delphine, représentante des doctorants  
Nallatamby Jean-Christophe, représentant enseignants chercheur/chercheur  
Pop Octavian, représentant enseignants chercheur/chercheur  
Saladin Gaëlle, représentant enseignants chercheur/chercheur  
Vandenhende Marion, représentante des personnels BIATSS/ITA  
Vergnole Sébastien, Responsable des activités photonique ALPHANOV

## Membres excusés

Desfarges-Berthelemot Agnès, représentant enseignants chercheur/chercheur (donne son pouvoir à JC. Nallatamby)

Foucaud Sylvie, représentant enseignants chercheur/chercheur donne son pouvoir à V. Deluchat)  
Rat Vincent représentant enseignants chercheur/chercheur donne son pouvoir à M. Vandenhende)

## **Participants en qualité d'invités permanents**

Angleraud Aurélie, responsable administrative du collège doctoral

Bila Stéphane, directeur du laboratoire XLIM

Coupeau Christophe, directeur de l'ED MIME

Dubois Frédéric, directeur du laboratoire GC2D

Gloaguen Vincent, chargé de mission Doctorat, Ecoles et Formations Doctorales

Guibaud Gilles, directeur du laboratoire E2LIM

Rosignol Fabrice, directeur adjoint du laboratoire IRCER

Ordre du jour :

- Examen et vote du règlement intérieur de l'ED
- Examen et adoption de la charte du doctorat
- Proposition de l'équipe de direction de la future école doctorale
- Bilan des sessions 1 et 2 des auditions de recrutements des doctorants

## **I- Examen et vote du règlement intérieur de l'ED**



Anne Julien-Vergonjanne détaille certains articles du règlement

### **- Art 3 : Membres et Composition du conseil de l'école doctorale**

A la demande du comité technique, le gestionnaire de l'ED intègre le conseil en tant que membre

### **- Art 5 : Admission et inscription au sein de l'Ecole Doctorale**

La réinscription au-delà de la deuxième année est soumise au dépôt du compte-rendu du CSI (Comité de Suivi Individuel) signé des membres du comité et du doctorant.

Yasmine Asselah interroge le conseil sur la possibilité que les membres du CSI interdisent une réinscription. Anne Julien-Vergonjanne précise que la non réinscription interviendra lorsque toutes les possibilités auront été explorées et qu'il n'y a pas d'autres alternatives.

Il est prévu que les nouvelles modalités de déroulement des CSI fassent l'objet d'une présentation au cours d'un futur conseil.

### **- art 6 : CSI présentation des modalités de déroulement des CSI**

Anne Julien-Vergonjanne rappelle les modalités de mise en œuvre des CSI au sein de la future ED.

A l'issue de son intervention, Paul Danty, représentant des doctorants demande si les membres du CSI sont les mêmes que ceux du conseil de l'ED. Véronique Deluchat Antony lui indique qu'il s'agit de 2 instances différentes, tant en termes de composition que de missions.

Si la composition du Conseil est désormais quasi finalisée, il reste à l'équipe de direction, de

définir la procédure de mise en application des CSI au sein de la future ED SI. Cela reste un chantier sur lequel l'équipe de direction de l'ED doit travailler.

Une demande de précision sur le rapport d'avancement qui doit être fourni par le doctorant et ses directeurs de thèse dans le cadre du CSI. Anne Julien-Vergonjanne a indiqué que le modèle devrait être pensé et que la proposition de F. Rossignol de s'inspirer du modèle proposé dans le cadre des CIFRE pourra être étudiée.

#### **- Art 8 : Direction de thèse**

Les discussions tournent autour du nombre et pourcentage maximum d'encadrement autorisé pour un directeur de Thèse, fixés pour mémoire à 300% et 6 doctorants au maximum.

Cela paraît problématique pour certains membres du conseil, soit en termes de nombre, soit en termes de taux. Mais il est rappelé que cela inclut les doctorants en fin de thèse ou en cotutelle, ce qui peut expliquer ce taux. Il est également rappelé, par Vincent Gloaguen, qu'il incombe à l'équipe de direction de réguler cela.

Christophe Coupeau interroge sur la politique de Limoges concernant les non-HDR co-encadrant une thèse. Vincent Gloaguen explique qu'il n'y a pas souci lorsque l'encadrement de thèse se fait en tandem HDR + non HDR. Il est ensuite porté à la connaissance du conseil qu'une commission a été mise en place à Université de Limoges pour étudier les demandes de direction de thèse à taux plein par des non-HDR dans des cas exceptionnels.

#### **- Art 9 : Formation**

Le nombre d'heures de formations est porté 100 heures désormais.

Un nouveau socle d'heures obligatoires par module est mis en place.

Il ne sera plus possible pour les doctorants de valider plus de 20 heures en équivalence.

Selon Yasmine Asselah, l'offre de formation en anglais n'est pas suffisante. Anne Julien-Vergonjanne précise que le CED et l'ED travaillent actuellement sur la création d'une nouvelle offre plus adaptée à cette demande. Aurélie Angleraud précise que, dans ce cadre, plusieurs écosystèmes seront créés avec davantage de modules de formations en langue anglaise.

Frédéric Dubois demande qui propose les formations thématiques et spécialisées. Anne Julien-Vergonjanne explique qu'elles sont décidées par l'ED et par les équipes d'accueil. Anne Julien-Vergonjanne précise qu'elle s'interroge sur les moyens dont l'ED disposera.

La question est posée sur la possibilité de mettre en place des modes hybride à destination des doctorants géographiquement distants. Aurélie Angleraud précise que les modules en présentiel et distanciel ont été prévus. Enfin, elle évoque également la possibilité de mettre en place des formations sur les sites distants.

Paul Danty interroge sur la possibilité de simplifier la procédure de demandes d'équivalences pour les doctorants. Anne Julien-Vergonjanne précise que c'est en cours mais il ne semble pas possible l'alléger la procédure. Anne Julien-Vergonjanne donne la parole à Christophe Coupeau sur la gestion des équivalences à l'Université de Poitiers. Il n'est pas favorable à la mise en place d'un référentiel détaillé.

#### **- Art 10 : Soutenances**

Présentation de l'ajout d'un paragraphe relatif à un article (acceptation ou soumission) ou communication lors d'une conférence internationale.

La mention soumission ou acceptation, prévue de manière large dans le règlement intérieur permettra de s'adapter aux différentes spécificités de chaque discipline de l'ED.

#### **VOTE**

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## II- Examen et vote charte du doctorat



Discussion autour du paragraphe 3 : encadrement et suivi de la thèse

Anne Julien-Vergonjanne précise que le directeur de thèse peut être hors université de Limoges tant que la thèse est codirigée par un permanent unilim HDR ou non. Vincent Gloaguen porte à la connaissance du conseil que la charte du doctorat est commune et donc validé par les instances de l'université.

N. Igbida s'interroge sur la gestion du litige si le directeur est extérieur à l'université de Limoges. La réponse est que cela sera géré par l'établissement dans lequel le doctorant est inscrit.

### **Vote**

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Adopte à l'unanimité

## III- Election de la future équipe de direction



Pour rappel, sont candidats :

- Au poste de directrice de l'Ecole doctorale : Anne Julien-Vergonjanne
- Aux postes de directeurs adjoints : Véronique Deluchat et Alexandre Maître

Vincent Gloaguen rappelle les différentes étapes dans la nomination de l'équipe de direction de l'ED .

- 1- élection de l'équipe de direction
- 2- présentation et vote en commission recherche
- 3- présentation et vote conseil administration
- 4- nomination par la présidente de l'université

### **Vote :**

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Adopté à l'unanimité

## IV- Bilan des auditions de recrutements sessions 1 et 2



Session 1 :

5 sujets ont été présentés, ce qui a donné lieu à l'audition de 11 candidats.

A noter : le désistement d'un candidat

Session 2 :

34 candidats ont été auditionnés sur 20 sujets différents.

Parallèlement, 3 auditions ont été organisées, elles ont permis l'audition de 5 candidats

Une session 3 est planifiée les 8 et 13 septembre 2022 pour les sujets financés non pourvus lors des sessions précédentes.

## V - Points divers



Les points travaillés lors des prochaines réunions de bureau seront :

- Harmonisation des différentes procédures de recrutement
- Réflexion sur la mise en place d'un référentiel concernant les équivalences de formation
- Harmonisation dans l'organisation des CSI